

AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT DENOMME REFUGE DE LA GLISSE A BOIS BARBU

Nom de la personne publique :

Commune de Villard de Lans Place Pierre Chabert 38250 VILLARD DE LANS

Adresse du profil acheteur pour mise à disposition des documents, renseignements complémentaires et remise des offres : https://www.marches-securises.fr

<u>Objet</u>: la Commune de Villard de Lans lance une consultation afin d'attribuer une autorisation d'ocupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'un restaurant « refuge de la Glisse » à Bois Barbu.

<u>Mise à disposition</u>: La Commune de Villard-de-Lans met à disposition de l'occupant une partie du Centre de fond situé à Bois Barbu, au départ du domaine de ski nordique, afin de lui permettre l'exploitation des activités suivantes : activités de buvette et/ou restauration et d'animation liées à celles-ci.

<u>Cadre juridique</u>: Ordonnance n°2017-562 du 19/04/17 relative à la propriété des personnes publiques. L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une convention d'occupation temporaire du domaine public, conclue à titre précaire et révocable.

<u>Visite préalable des lieux</u> : une visite est organisée le 15 octobre 2024 à 10h— rdv à prendre via la plateforme : https://www.marches-securises.fr

<u>Durée</u>: 5 ans à compter du 15 novembre 2024

<u>Présentation des offes – documents à fournir par le candidat :</u>

Voir règlement de consultation

Date limite de remise des offres : 31 octobre 2024 à 12h00

Les offres doivent être envoyées :par voie électronique via : https://www.marches-securises.fr

Critères d'attribution :

Voir règlement de consultation

<u>Date d'envoi de la publication</u> : 25 septembre 2024